

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**RÉUNION DU 1er JUILLET 2021**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la mairie de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Nelly Bataille, Rachel Minerbe, M. Bertrand Lecoœur, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : 4 – Mme Martine Coquoin, M. François Cardin, Mme Annick Minerbe, M. François Poisson

Secrétaire de séance : Mme Chantal Lelavechef

Date de convocation : vendredi 25 juin 2021 affichée le vendredi 25 juin 2021

---

Le compte rendu de la réunion du 3 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

**COMMUNICATION DU MAIRE**

- remerciements de la famille Samson pour le décès de Lucienne
- Remerciements d'Elodie Osmond pour s'être déplacés à l'expo dans les marais de Saint-André-de-Bohon samedi dernier.
- Elections départementales et régionales : remerciements aux conseillers pour avoir participé à ces élections. Le fait de se 'dispatcher' dans les deux bureaux de vote a été apprécié tant des électeurs que des élus.
- Cinq personnes de la commune ont été interviewées pour passer sur les ondes de France Bleu Cotentin du lundi 21 au vendredi 25 juin 2021. Compliments à Alcide Fossey pour l'association des anciens combattants, Clothilde Lepourry et Rachel Minerbe pour le groupe scolaire, Arnaud Sophie pour les exploitants agricoles, Guillaume Colley pour les commerçants et Julien Marie pour le cabinet médical.

**POINT SUR LA VOIRIE – Rapporteur : Gilbert Michel**

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal des travaux et investissements réalisés au cours de ce premier semestre.

	<b>Mandat</b>	<b>Montant total</b>
<b>Investissement sur Saint-Georges-de-Bohon</b>		
- Fct JEAN TP : aménagement de voirie	Mdt 319/21	4 545.60 €
<b>Fonctionnement sur Sainteny</b>		
-Fct TP GENET : caillou pour stock	Mdt 206/21	1 072.28 €
-Fct TP GENET : caillou pour stock	Mdt 289/21	1 768.07 €
- Fct PENET Plastiques : achat de tubes PED	Mdt 374/21	1 036.80 €
- Fct L'HERMITTE : caillou route de Neuville	Mdt 459/21	1 440.20 €
- Fct PENET Plastiques : achat de tubes PED	Mdt 472/21	1 843.20 €

Sur la route de l'Etelan, des travaux de débarnage et de curage ont été effectués, avec la fourniture de cailloux et de tuyaux. La facture s'élève à 7 219.00 €. Des travaux ont été également effectués sur la route des Landes (16 474.20 €) et de la Fresnerie (4 500 €).

En cas de travaux, les riverains doivent fournir les buses.

A Neuville, M. de Laverdière nous a informés que l'eau était de nouveau montée sur la route.

En ce qui concerne les routes départementales sur Saint-Georges-de-Bohon, l'enduit doit être posé lundi et mardi (rue du Prieuré, ...)

Le broyeur d'accotement est arrivé. En ce qui concerne la broyeuse, un nouveau devis de réparation a été transmis pour un montant de 902.35 €.

Au niveau travaux, le budget primitif 2021 est presque atteint avec environ 20 000 € de travaux effectués à ce jour. Il faudra peut-être prévoir un plan sur trois ans.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE – Rapporteur : Nathalie Muller**

La réunion du conseil d'école s'est tenue le mardi 15 juin 2021.

Au niveau des effectifs pour la rentrée de septembre 2021, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre pour les enseignants et le jeudi 2 pour les enfants, 20 CM2 quitteront l'école et 5 autres élèves déménagent. A ce jour, le groupe scolaire ouvrira avec 8 classes pour 165 élèves. L'équipe enseignante remercie les élus pour s'être investis dans le maintien de la 8<sup>e</sup> classe.

Si différents projets n'ont pu être réalisés pour raisons sanitaires, le projet marais, avec une exposition dans les marais de Saint-André-de-Bohon le samedi 26 juin a pu être repris, ainsi que la sortie pédagogique à Chausey et la sortie vélo à l'étang des Sarcelles ont pu avoir lieu. Les enfants des classes de CE2 et CM1 ont également passé le permis piéton le 15 juin.

Le personnel Atsem reste identique à la prochaine rentrée. Les élèves seront accueillis à partir de 8 h 35 avec un début des cours à 8 h 45. La pause méridienne aura lieu de 12 h à 14 h. Certains enfants seront pris en APC (activité pédagogique complémentaire) de 13 h 20 à 13 h 50 et/ou de 12 h à 12 h 30.

Au niveau enseignant, Mme Elodie Osmond quitte l'enseignement pour devenir conseillère pédagogique auprès des futurs enseignants. Elle sera remplacée par Mme Lecouflet dans sa classe de GS/CP. Mme Chloé Truffet arrive pour la décharge en CM2. Ces deux enseignantes ont déjà fait des remplacements au sein de notre groupe scolaire

Pour les projets scolaires à venir, l'école de musique de Carentan a contacté le groupe scolaire pour la mise en place d'une chorale en 5<sup>e</sup> section avec des séances gratuites pour les classes de CE2 et CM. Un devis a été demandé pour les autres classes. Le cycle de natation aura lieu dès la mi-septembre

pour 4 classes et après les vacances d'hiver pour deux autres classes. Les enseignants réfléchissent à des projets de pratique de skate, à de l'initiation au théâtre, aux voyages scolaires.

Au niveau budget, l'équipe enseignante souhaiterait que son budget son progressivement augmenté pour atteindre 8 500 € soit 50 € par enfant (aujourd'hui 7 500 € soit 45 € par enfant) car le prix des fournitures augmente.

Mme Ratel a eu son bébé (Lilo). Elle sera de retour à la rentrée scolaire. Jocelyne Lepaysant prend sa retraite au 31 juillet. Yolande Guilbert arrête la garderie. Régine Dufort remplacera Jocelyne à la restauration scolaire. Véronique Debaupte remplacera Yolande à la garderie et Jocelyne à l'entretien de la salle des fêtes et la mairie de Saint-Georges. Il sera demandé aux agents d'entretien des locaux de se remplacer mutuellement lors des vacances de chacune.

### **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEC – Rapporteur : Chantal Lelavechef**

Mme Chantal Lelavechef, adjointe en charge des affaires sociales, a participé à l'assemblée générale de l'ABEC qui s'est déroulée le lundi 21 juin dans les locaux de La-Haye-du-Puits. Ces derniers ont été achetés par l'association en 2016.

Au niveau de son fonctionnement, les travaux proposés par l'association sont effectués par des jeunes en difficultés, en général des gens en rupture sociale pour un retour à l'emploi. Ils réalisent des travaux de bucheronnage, élagage débroussaillage, l'entretien des espaces verts, l'entretien et travaux des espaces naturels, l'entretien des chemins pédestres, l'entretien des cours d'eau et des zones humides, le nettoyage des sites, etc.

Ils interviennent pour des collectivités et des associations.

### **DELIB 2021.07.01 – CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – Rapporteur : Nathalie Muller**

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires scolaires rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3.3.4 et 3.4,

Vu le décret 2015.1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique territorial, à la suite de la demande de l'agent souhaitant modifier ses horaires,

Mme Muller propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent technique territorial, à temps non complet soit 7 h 63/ 35 h annualisé pour assurer la surveillance de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Cet emploi permanent pourra être éventuellement pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3.3.4.

Vu sa dernière situation administrative, l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, échelon 10, échelle C1 indice brut 401, indice majoré 363.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 – charges du personnel, articles 6411 et suivants.

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX – Rapporteur : Alain Langlois**

La commission des travaux s'est réunie le samedi 12 juin.

#### **Groupe scolaire**

La porte de l'école va être changée pour un montant de 13 953 € TTC (11 628 € HT). Avec un délai de 7 semaines. Elle devrait être en service pour le 2 septembre prochain. L'ouverture se fera par le directeur de l'école, à partir de son portable.

#### **Ancien groupe scolaire de Saint-Georges-de-Bohon**

- L'avance est normale et suit le calendrier prévu : les dalles sont coulées et les murs sont en cours de construction

#### **Machine à pains**

- Elle va être déplacée le lundi 5 juillet pour être mise en place dans son 'nouveau' local à savoir au niveau de l'abribus du bourg.

#### **Maison médicale**

- La kinésithérapeute a pris possession de ses locaux. Quelques travaux sont à effectuer comme le déplacement de l'évier.

#### **Tente communale**

Le club de football organise un tournoi de football le samedi 10 juillet sur le terrain de football de Marchésieux. Le président demande de leur prêter la tente communale ce qui a été accordé.

#### **Produits phytosanitaires**

M. Gilbert Michel, vice-président au sein de Fredon, informe que les produits phytosanitaires ne seront plus autorisés dans les cimetières à partir de juillet 2022.

### **SDEM50 – DEPOSE DE LIGNE INUTILE VILLAGE CULOT – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

M. Jean-Pierre Jacquet informe le conseil municipal que le SDEM a fait une demande de dépose de ligne électrique inutile au lieu-dit 'Culot'.

L'ensemble des conseillers n'est pas favorable au dépôt de ladite ligne.

Le sujet sera revu lors la prochaine réunion car le SDEM demande une délibération.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION NATURA 2000 – Rapporteur : Mariette Gardie**

Mme Mariette Gardie, déléguée Natura 2000, rend compte de la réunion Natura 2000 réalisée en visiophone.

Natura 2000 est un grand réseau européen de sites reconnus pour la richesse de leur patrimoine naturel dont le site des marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys. Son document d'objectifs est en

cours de révision. L'action phare des sites Natura 200 permet aux exploitants agricoles de signer des contrats qui soutiennent financièrement des pratiques agricoles favorables à la préservation des milieux et des espèces. Ces contrats fixent des objectifs en matière d'intrants, de dates de fauche, de pâturages. Depuis 2015, près de 2 950 ha ont été contractualisés pour un montant de 1.6 millions d'euros par an.

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes :

- La directive oiseaux du 30 novembre 2009 relative à la protection des espèces d'oiseaux sauvages
- La directive habitats faune/flore du 27 mai 1992 relative à la protection des habitants naturels de la faune et de la flore sauvages.

Ces deux directives sont respectivement à l'origine et au sein de la création des sites Natura 2000 dits Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La diversité des pratiques de gestion agricole, et autres cynégétiques est à maintenir en 2021 par des pratiques de gestion favorable à la biodiversité agricole ainsi que la gestion du niveau hydraulique, et notamment, les curages et les pâturages. Il faudra continuer à adopter la gestion de l'eau aux changements climatiques afin de prévenir l'assèchement des sols, limiter l'impact des espèces invasives, conserver des zones de tranquillité pour les oiseaux migrateurs, continuer à effectuer un nettoyage des plages, respectueux de la laisse de mer et des oiseaux.

#### **DELIB 2021.07.02 – DOSSIER OPAH – PRIME TRANSITION ENERGETIQUE – Rapporteurs : Jean-Pierre Jacquet et Gilbert Michel**

MM. Jean-Pierre Jacquet et Gilbert Michel indiquent au conseil municipal qu'une demande de prime de transition énergétique a été effectuée, dans le cadre des dossiers de l'OPAH. Ce dossier est éligible à l'habitat indigne – très dégradé et à la prime d'accession dans l'ancien. Le prévisionnel s'élève à ce jour à une prime totale de 3 750 € qui serait versée en 2022.

MM. Jean-Pierre Jacquet et Gilbert Michel rappellent que le montant prévu au budget primitif 2021 est de 4 000 € par an.

Au vu des informations apportées, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de donner au suite au dossier présenté.

#### **DELIB 2021.07.03 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX MUTUELLES DES AGENTS TERRITORIAUX – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

M. Jean-Pierre Jacquet informe le conseil municipal qu'un agent de la collectivité a demandé à intégrer la mutuelle labélisée Mutame Normandie pour laquelle la commune participe au financement, sur les bases suivantes

Cette participation prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

	Proposition 2021	
	Montant mutuelle	Part communale
Mutame Atout Santé 1		
Sur la base d'âge entre 50 et 59 ans en 2021		
. agent, son conjoint et 2 enfants ou plus	98.04 €	24.51 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, après avoir entendu les propos de M. le Maire, donne son accord pour une participation à hauteur de 25 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

#### **DELIB.2021.07.04 – MAISON 2 RUE DE LA BUCAILLE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

M. Jean-Pierre Jacquet informe le conseil municipal que des contacts ont eu lieu avec Mme Broken de l'agence Pozzo d'Agon-Coutainville qui l'a informé que M. Sevaux, propriétaire voisin mitoyen, serait potentiellement acheteur de la propriété située 2 rue de la Bucaille à Sainteny – 50500 Terre et Marais. Il demande toutefois que la commune achète le bien, qu'elle consolide la toiture ainsi que le mur, qu'elle fasse intervenir le géomètre. Il nous propose d'acquérir le terrain nu pour la somme de 28 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu les propos de M. le maire, 13 voix pour, 2 abstentions, décide

- D'acquérir le bien situé 2 rue de la Bucaille à Sainteny – 50500 Terre-et-Marais, parcelles AB 68 (172 m<sup>2</sup>) AB 143 (131 m<sup>2</sup>) et AB 145 (49 m<sup>2</sup> suivant les services du cadastre) pour l'euro symbolique,
- Demande à M. le maire de se renseigner quant aux conditions d'achat auprès d'un notaire
- D'informer Maître Giraudeau de la décision prise par le conseil municipal
- De s'informer de toutes les démarches et conditions à apporter au dossier.

#### **CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LES LOCATIONS DIVERSES – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

Ce sujet sera remis à la prochaine réunion du fait que le trésorier n'a pas apporté sa réponse concernant la mise en place de cette régie.

#### **POINT SUR LE LOGEMENT DE LA SALLE DES FETES – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet**

Le dossier suit son cours. Des échanges ont été effectués avec les services de la préfecture.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme Rachel Minerbe demande s'il est possible d'obtenir un container à cartons pour le restaurant des Forges.
- Mme Chantal Lelavechef demande à ce que la boîte aux lettres de dépôt du courrier soit réinstallée dans le bourg de Saint-Georges-de-Bohon.
- Mme Nathalie Muller souhaite que des nouveaux lits superposés soient achetés pour le dortoir du groupe scolaire.
- M. Lionnel Lepourry rappelle le mail du SDEM 50 relative aux changements de chaudières sur les bâtiments publics (école, mairie de Saint-Georges-de-Bohon, logement de la mairie de Saint-Georges-de-Bohon maison louée à M. et Mme Debaupt, logement au-dessus de la mairie de Sainteny), informe le conseil municipal que l'antenne Orange doit être mise en service à partir du 10 juillet, signale donner deux containers à déchets et une caméra.
- La question des photocopieurs sera revue par Lionnel, Martine et Jean-Pierre.
- Mme Mariette Gardie a eu la demande d'une personne qui recherche des sportifs pour courir avec elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h.

<b>DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA REUNION DU JEUDI 1er JUILLET 2021</b>	
DELIB 2021.07.01	Création de poste d'adjoint technique territorial
DELIB 2021.07.02	Dossier OPAH – prime transition énergétique
DELIB 2021.07.03	Participation de la commune aux mutuelles des agents territoriaux
DELIB 2021.07.04	Maison 2 rue la Bucaille

**SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT PARTICIPÉ AUX DÉLIBÉRATIONS :**

M. Jean-Pierre Jacquet	Maire		Mme Rachel Minerbe	Conseillère municipale	
M. Gilbert Michel	1 <sup>er</sup> adjoint		M. Bertrand Lecoœur	Conseiller municipal	
Mme Chantal Lelavechef	2 <sup>e</sup> adjointe		M. François Poisson	Conseiller municipal	Absent excusé
M. Florent Silières	3 <sup>e</sup> adjoint		Mme Mariette Gardie	Conseillère municipale	
Mme Nathalie Muller	4 <sup>e</sup> adjointe		M. Sébastien Lemonchois	Conseiller municipal	
M. Alain Langlois	Maire délégué		M. Lionel Lepourry	Conseiller municipal	
Mme Martine Coquoin	Conseillère municipale	Absente excusée	M. Paul Quinette	Conseiller municipal	
Mme Nelly Bataille	Conseillère municipale		Mme Lise Bourdon	Conseillère municipale	
M. François Cardin	Conseiller municipal	Absent excusé	Mme Clothilde Lepourry	Conseillère municipale	
Mme Annick Minerbe	Conseillère municipale	Absente excusée			